



PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Direction régionale et départementale
de la jeunesse, des sports et
de la cohésion sociale

Lyon, le 24 avril 2020

Direction

Affaire suivie par : Pierre BARRUEL

Compte-rendu

Audio coordination FAS / URIOPSS / ADOMA/UNAFO et administrations, opérateur de l'Etat
Vendredi 24 avril 2020 10h-11h

Liste des Participants

DRDJSCS : Pierre BARRUEL (Isabelle DELUNAY Bruno FEUTRIER et Nathalie GAY excusés)

Commissaire SP : Cécilie CRISTIA LEROY

ARS : Marc MAISONNY et Fabienne CHAMBE

DIRECCTE : Mireille GOUYER

DRPJJ : André RONZEL

DRAAF : Cécile PHILIBERT excusée

SGAR : Catherine VINAY

DDCS Drôme : Bernard DEMARS

URIOPSS : Laure CHAREYRE - Flore CHALAYER

FAS : Francis SILVENTE (Pascale BLANCHETIERE excusée)

ADOMA : Namori KEITA - Directeur régional ADOMA excusé

Audio élargie désormais : Coté administration à Raphaële HUGO directrice régionale des droits de femme et de légalité F/H (DRDFE) et son adjointe Cécile LANGEAIS et Coté fédération à Richard JEANIN et/ou Pierre-Marc NAVALES au titre d'UNAFO

PJ : 4

- Fiche covid-19 soutien parentalité
- Lettre d'info DDCS du Rhône
- Contribution FAS régionale du 23.04.2020
- Contribution nationale du collectif des associations Unies du 16.04.2020

Introduction : Pierre BARRUEL remercie les participants à cette cinquième audio de ce type et prie de bien vouloir excuser Isabelle DELAUNAY.

1. Intervention des administrations et opérateurs de l'Etat - Point de situation – Actualités

ARS : Sur la situation Covid-19 en ARA

Ce mercredi 22 avril, le Docteur Jean-Yves Grall, directeur général de l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes est intervenu lors d'un point presse aux côtés de M. Pascal Mailhos, Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône et de M. Olivier Dugrip, Recteur de la région académique Auvergne-Rhône-Alpes et Recteur de l'académie de Lyon, pour faire un point de situation sur la région. Ce point a fait l'objet d'un dossier presse de l'ARS très complet consultable en ligne sur le site de l'agence.

Depuis mercredi, la tendance à la baisse des indicateurs d'hospitalisation pour Covid-19 se poursuit. On commence seulement à observer une baisse du nombre de personnes actuellement hospitalisées (2760 patients) dans la région alors qu'il y avait un plateau autour de 3000 hospitalisations depuis le 4 avril. Cette tendance est à confirmer dans les jours à venir. Parallèlement, une baisse constante est observée depuis plusieurs jours s'agissant du nombre d'admissions en réanimation (dernier chiffre quotidien connu 8 admissions).

Commissaire à la lutte contre la pauvreté: Aide alimentaire

Annonce gouvernementale (Ministre Julien DENORMANDIE et de la Secrétaire d'Etat Christelle DUBOS) **ce jeudi 23 avril d'un nouveau plan d'urgence d'un montant de 39 millions d'euros** dont 25 M€ pour associations d'aide alimentaire et 14M€ pour les chèques services plutôt ciblés sur QPV pour familles qui ne bénéficient plus des cantines scolaires. Sur ces 14 millions : 10 M€ seront alloués à la France métropolitaine et 4 M€ à destination de l'Outre-Mer

Retour d'une audio régionale organisée ce 23 avril 2020 par la commissaire, en lien avec DRDJSCS et DRAAF, à destination des principales têtes de réseaux régionales du secteur AA (secours populaire ANDES, banques alimentaire, AURACS, Restos du cœur, Croix- Rouge française élargi à certains CCAS

A noter les échanges avec les centres sociaux qui souhaitent contribuer en travaillant davantage avec les associations notamment sur repérage des publics les plus en difficultés : importance de «l'aller vers».

DRPJJ : Préparation du plan de sortie de confinement

A ce jour, l'actualité de la PJJ est tournée vers la préparation du déconfinement qui sera forcément progressif avec toutefois deux grandes priorités :

- Assurer la stabilité sanitaire : question de la mise à disposition d'équipements de protection individuelle (masques, de gels hydro-alcoolique et de tests) qui n'est pas acquise car le stock actuel ne permet pas de couvrir une période longue
- Se coordonner avec la reprise de l'activité juridictionnelle
 - tant au plan pénal (plus de 80% de notre activité – il s'agira de répondre au goulot d'étranglement des 1eres semaines avec nombre de saisine qui va exploser en raison de situations qui se sont fragilisées pendant le confinement)
 - qu'au plan civil (notamment en raison de la forte augmentation (+ 40%) des violences intrafamiliales.

Deux actualités

- coordination avec collègues de l'administration pénitentiaire : suivi des mineurs incarcérés avec un GT mis en place sur des thématiques de redémarrage d'activité au sein des structures (ex : redémarrage des parloirs).
- veiller à la disponibilité RH suffisante en nombre et suffisamment équipée pour permettre l'encadrement des jeunes dans les services PJJ dans des conditions permettant la sécurité sanitaire.

URIOPSS : mentionne le sujet du regroupement de jeunes malades au sein des structures et articulations à organiser pour assurer couverture médicale avec les centres covid-19 mis en place par les professionnels libéraux. A travailler en parallèle de l'audio avec DRPJJ

DRDFE

Sur accompagnement FVV

Sujet qui demeure prioritaire, plus encore pendant cette période de confinement au cours de laquelle les interventions des forces de l'ordre ont augmenté en moyenne d'environ de 25 %.

Des permanences des associations sont maintenues sur l'ensemble du territoire. La DRDFE a fait connaître ces permanences au travers d'une très large communication.

Par ailleurs, les victimes peuvent signaler les violences par SMS au 114 depuis le 01/04.

Un dispositif à destination des auteurs de violences conjugales a également été mis en place:

- un numéro d'appel national: 08.019.019.11 (du lundi au dimanche du 9 à 19h, écoute assurée par des psychologues) et un dispositif d'hébergement en urgence des auteurs de violences conjugales évincés du domicile dans le cadre de leurs obligations judiciaires.

Les pharmacies d'officine sont également mobilisées pour accueillir des femmes victimes de violences qui souhaiteraient se signaler auprès d'elles. Ces officines ont été destinataires des informations utiles à l'accueil de ces victimes, à leur information et à leur éventuelle orientation.

Un point d'accueil des femmes victimes de violences est également ouvert depuis le 10/04 au niveau -1 du centre commercial de la Part Dieu (accès métro). Les associations VIFFIL et Le mas y assurent des permanences du lundi au vendredi de 14h à 16h30.

Le besoin d'hébergement pour les FVV est couvert durant la période de confinement en mobilisant l'hébergement de " droit commun " et quand cela est nécessaire via la mobilisation de places supplémentaires (un centre d'hébergement dédié aux femmes victimes de violences de 60 places a ouvert fin mars). Une offre a également mise en place par le conseil régional pendant la période de confinement.

La FAS indique que d'après l'association ADN, des besoins en matière d'hébergement des femmes victimes de traite ou de prostitution ne seraient pas couverts.

La DRDFE a eu un échange direct avec l'ADN qui a indiqué que pour le moment les besoins étaient couverts. Il n'en demeure pas moins que ces besoins vont être exponentiels. A ce titre, la DRDFE rappelle la nécessité «d'aller vers » les personnes en situation de prostitution/traite et de bien veiller à couvrir les besoins de ces personnes dont les difficultés sociales sont renforcées durant le confinement. Raphaële HUGOT indique qu'il est important que la DRDFE soit informée des dispositifs d'aide sociale mis en place pour les plus démunis et prendra l'attache pour ce faire de la commissaire pauvreté qui travaille sur ces sujets en lien étroit notamment avec la DRDJSCS.

DIRECCTE

L'activité partielle est toujours au cœur de la préoccupation de la direction régionale et des UD DIRECCTE avec l'entrée dans la phase des paiements

Beaucoup de questions sur la reprise de l'activité : « comment je m'organise en tant qu'employeur pour reprendre l'activité »? Le site du ministère du travail contient des informations pratiques et précieuses à ce titre.

L'équipement en masques des secteurs comme ceux de l'IAE, des missions locales, constitue un enjeu fort.

Pour les travailleurs handicapés: l'AGEFIPH met en place une ligne d'écoute psychologique :

le n **0 800 11 10 09** sera ouvert à compter de mardi prochain du lundi au samedi de 8h à 18h.

Actuellement en étude : ouverture de ce numéro le dimanche matin et accès par un numéro local.

DRDJSCS :

Hébergement : Au 21 avril, 4927 places d'hébergement d'urgence sont ouvertes et occupées, soit une nouvelle augmentation de 46 places en une semaine (4881 places au 14 avril). Les places dites «hivernales» ont donc été doublées en région depuis le début du confinement.

CHS : 12 CHS sont ouverts, totalisant 537 places ouvertes contre 491 places à la précédente remontée, correspondant à 1 CHS de 46 places, ouvert dans le Cantal. Si besoin, 625 places pourraient être mobilisées. Le parc de CHS de la région est à ce jour déployé, et compte un CHS mutualisé Drôme - Ardèche. Les taux d'occupation des centres restent faibles (28 places occupées) : en effet, les cas suspects sont préférentiellement confinés dans leur structure d'origine.

Actions en soutien des parents des familles les plus vulnérables face aux difficultés créées ou renforcées par le confinement (cf fiche jointe)

- Le gouvernement a mis en place un **fonds national exceptionnel de 500.000 euros pour soutenir les associations** déployant des actions d'envergure nationale (ex. permanence téléphonique, mise en ligne de conseils à destination des parents) en particulier à destination des familles vulnérables (ex. monoparentales, nombreuses, défavorisées, en hébergement d'urgence, confrontées au handicap, etc.) ;

- La **mobilisation des Caisses des allocations familiales** pour recenser et soutenir les actions d'envergure locale, et déployer des actions permettant d'aller vers les familles les plus susceptibles d'être en difficulté ;

- La mise en place du **programme Mon accueil de loisirs à la maison** par la Caisse nationale des allocations familiales et la Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Ce programme vise à soutenir les parents confinés dont les enfants n'ont pas accès au centre de loisirs. Un centre de loisirs virtuel est ouvert sur monenfant.fr afin de proposer quotidiennement aux familles des idées d'activités à faire avec leurs enfants adaptées à leurs tranches d'âge (activités manuelles, artistiques, musicales, scientifiques et techniques ...). Régulièrement, « le coin des parents » donne des conseils à l'intention des parents sur la gestion de l'actuelle période de confinement avec les enfants.

Suite donnée au souhait que chaque DCS(PP) puisse mieux communiquer sur les actions entreprises en cette période de crise

Lors de l'audio du 3 avril dernier, la FAS avait souligné l'intérêt, en période de crise, à ce que chacune des DDCSC(PP) puisse communiquer, par exemple à partir d'un message hebdomadaire (un jour donné), auprès des acteurs associatifs et notamment de l'hébergement pour faire état de la situation, des actions entreprises et actualités. La FAS a plaidé en faveur de la généralisation de cette bonne pratique, déjà existante dans certains départements.

Cette demande a été entendue notamment par la DDDCS du Rhône qui a mis en place la semaine dernière une lettre d'infos (cf pièce jointe) destinée aux associations et à ses principaux partenaires pour donner de la visibilité aux actions conduites par cette direction sous l'autorité du préfet.

Il est prévu par la DDDCS que cette lettre soit diffusée tous les 15 jours. Elle sera par ailleurs utilisée, sur une partie de son contenu en l'aménageant, pour le site de la préfecture comme l'ont fait d'autres départements.

Le directeur de la DDCS de la DROME se dit prêt, en séance, à examiner cette possibilité qui lui semble être une bonne idée.

SGAR : Les problématiques liées à la reprise d'activité du secteur immigration-asile-intégration sont bien identifiées par le ministère de l'intérieur et les préfectures.

Les services de l'État sont en train de s'organiser pour que la reprise d'activité se fasse aussi bien que possible en tenant compte de la situation et des contraintes qui s'imposeront lors du déconfinement progressif. Des instructions ministérielles sont prochainement attendues.

Les opérateurs de l'asile et l'intégration sont très en contact sur ces sujets avec les préfectures et des informations sont disponibles sur les sites internet des préfectures.

2. Le sujet de l'approvisionnement en masques

Sur le secteur hébergement (AHI et ASI) et Veille sociale :

Dès que les commandes nationales se concrétisent, elles font l'objet d'une répartition régionale par la DRDJSCS entre les 12 départements en prenant en compte le parc de l'ensemble des structures existantes afin de couvrir 100% du personnel et 5 % des hébergés. Localement, les DCS(PP) seront au cœur de cette distribution auprès des opérateurs concernés.

Ce sont 3 commandes qui sont désormais identifiées en lien avec la DGCS.

- **Commande Groupe SOS :** 100 000 masques pour ARA. Réception de la livraison en préfecture d'Ile de France a eu lieu ce Mercredi 22 avril. La livraison à Lyon est en cours et les livraisons en départements interviendront dans le courant de la semaine prochaine.

- **Commande UGAP ETAT (DGCS):** 71 000 masques pour ARA. date de livraison au plan national envisagée semaine 18. Les modalités de livraison demeurent à préciser. .

- A venir et sous réserve **Commande la "Clé solidaire"/DGCS et CDC :** 986 000 masques pour ARA. Date de livraison au plan national espérée début mai. Les modalités de livraison demeurent à préciser

Sur les secteurs AA et MJPM : La doctrine DGCS est la suivante: les structures doivent faire les démarches elles-mêmes pour acheter des équipements via la plateforme de la DGE. A noter que pour l'AA, les grandes fédérations ont été équipées: fédé banques alimentaires, Restaus du cœur et à venir Secours populaire...

FAS : se félicite des avancées obtenues et de la lisibilité qui s'améliore mais souligne une interrogation qui demeure sur le volume réel des besoins qu'il sera difficile à évaluer tant qu'on ne connaîtra pas la durée de la période au cours de laquelle le port du masque sera nécessaire. Ces annonces ne doivent pas conduire les structures à annuler leurs propres commandes de masques permettant un approvisionnement complémentaire qui sera sans doute nécessaire et qu'impose leur responsabilité d'employeur.

3 Autres interventions et échanges avec les fédérations

FAS : fait état de sa contribution jointe, propre à la région ARA, transmise hier après-midi qui porte sur les constats et besoins tels qu'ils remontent des associations adhérentes et fait part de propositions de la fédération en matière d'accueil, d'hébergement, de logement, d'accès aux besoins alimentaires, aux soins et aux droits

Sans attendre, ce document appelle en séance les observations de :

La Commissaire à la lutte contre la pauvreté regrette, sur la partie aide alimentaire le caractère trop général des affirmations formulées qui gagneraient à être étayées par des exemples concrets. Cécilie CRISTIA-LEROY rappelle que la distribution des tickets service n'a pas vocation à être faite par l'ensemble des associations puisqu'il s'agit d'une aide de l'Etat intervenant en complément des autres dispositifs d'aide alimentaire portés par les associations, l'Etat et les collectivités. Leur délivrance est fondée sur une stratégie avec des choix faits par la DDSCS(PP) en lien avec les acteurs de terrain pour couvrir les besoins des personnes à la rue ou hébergées. Ainsi, dans la Drôme, le directeur de la DDSCS précise que ce sont 600 personnes qui ont été identifiées pour bénéficier de cette aide. Bernard DEMARS insiste sur l'importance de la coordination départementale exercée par la DDSCS compte tenu de la très grande diversité des opérateurs de l'aide alimentaire (municipalités, associations, entreprises, initiatives individuelles,...) qui, selon la commissaire, fait la richesse de ce secteur : la complémentarité des solidarités est essentielle encore plus en temps de crise. La commissaire propose un travail commun avec la FAS sur des situations précises pour trouver ensemble des solutions sur les besoins non couverts évoqués dans la contribution, notamment sur les bidonvilles et les squats. Elle rappelle que naturellement les interlocuteurs opérationnels sont les DDSCS(PP) mais la commissaire peut être sollicitée en complément.

ARS : souhaite pour sa part préciser que toutes les équipes mobiles ont été mises en place et qu'elles se sont bien mobilisées sachant que dans les CHS il y a peu de monde. De même, l'ARS précise que l'accès à ces centres se fait sur un diagnostic médical (appréciation clinique des symptômes de la personne) et pas forcément, ni systématiquement par la réalisation d'un test.

Parallèlement, la FAS souhaite que soit portée à la connaissance des participants de cette audio la contribution nationale jointe du collectif des associations unies, en date du 16 avril dernier, qui dresse un état des lieux de la situation des personnes sans domicile ou mal logées un mois après le confinement. Ce dossier presse a été porté à la connaissance notamment des ministres concernés.

URIOPSS : il a été demandé à sa directrice régionale Laure CHAREYRE d'intégrer le groupe que le président de la Métropole a confié à Georges Képénékian au titre des perspectives de déconfinement. Bien que ce GT ne concerne que la métropole de Lyon, Mme CHAREYRE se propose, lors de nos prochaines audios, de nous faire un point régulier de l'avancement de travaux conduits dans ce cadre.

La prochaine audio se déroulera le mercredi 6 mai à 11H

Faire remonter les questions et propositions vers la DRDJSCS (PSR) auprès de 2 interlocuteurs :

pierre.barruel@jscs.gouv.fr

nathalie.gay@jscs.gouv.fr

qui pourront, si besoin, assurer le relais auprès des autres administrations concernées.

Direction régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRDJSCS)

Siège : 245 rue Garibaldi - 69422 Lyon cedex 03 - Standard : 04 78 60 40 40

Site Clermont-Ferrand : Cité administrative, 2 rue Pélissier - 63034 Clermont-Ferrand cedex 1

Site Rhône : 33 rue Moncey - 69421 Lyon cedex 03

www.auvergne-rhone-alpes.drdjcs.gouv.fr